

COMMUNE DE GIEVRES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX 2018

Sommaire :

I. Elements de contexte	2
A. Démographie	2
B. Objet du budget	2
II. Priorites du budget.....	2
III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement.....	3
A. Section de Fonctionnement	3
1. Recettes de fonctionnement.....	3
2. Dépenses de fonctionnement.....	3
B. Section d'investissement.....	3
1. Recettes d'investissement.....	3
2. Dépenses d'investissement.....	4
IV. Niveau d'endettement.....	4

INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article L.2313 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe aux comptes administratifs et aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018.

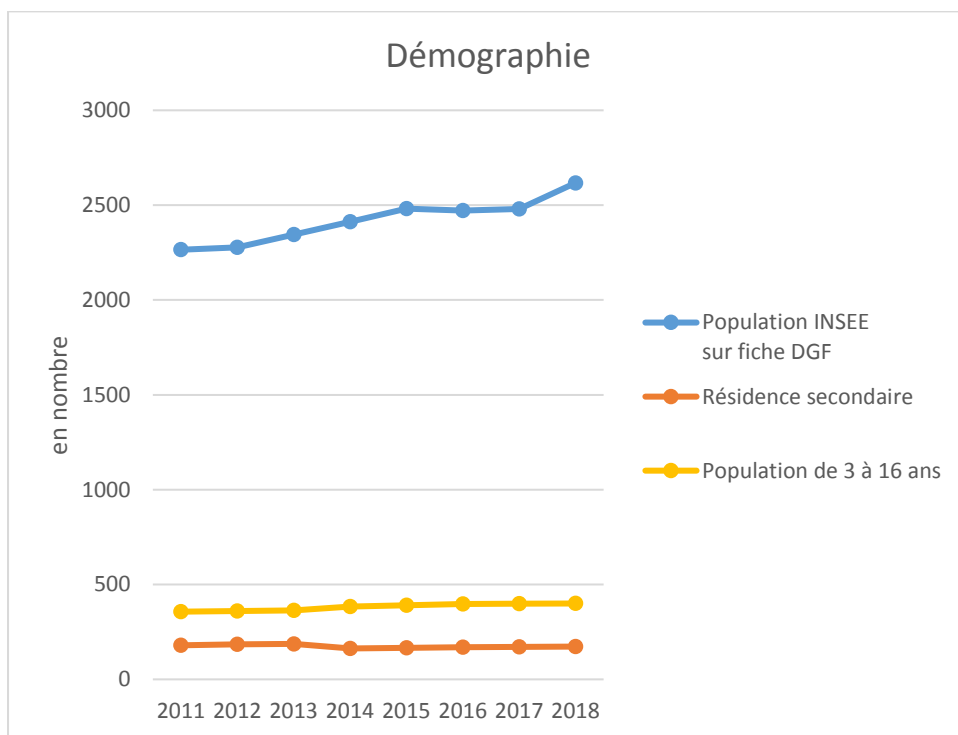
Le budget primitif 2018 a été adopté le 12 avril 2018 par le conseil municipal.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Démographie

Une variation progressive et régulière de la population est constatée.

- Une population de 2480 habitants
- Densité moyenne 65,18 habitants / km²
- Une évolution moyenne de population à +2,2 % par an (+0,48% en national)



B. Objet du budget

Ce budget permet la création et la gestion de bâtiments destinés aux commerces. A ce jour il concerne un seul commerce situé au 43 rue André Bonnet à GIEVRES.

II. PRIORITES DU BUDGET

Sur 2018, il n'y a eu que peu d'évolution. Il s'agit de maintenir le bâtiment en bon état avec un loyer modéré correspondant au type de commerce hébergé (Epicerie).

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. Section de Fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Ce budget encaisse principalement les loyers et charges du locataire qui servent principalement à rembourser la dette par les amortissements. Il n'y a pas eu d'évolution marquante sur 2018.

Chapitre	CA 2017	Budget 2018	CA 2018
Ordre	1 382,41	1 383,00	1 382,41
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 382,41	1 383,00	1 382,41
Réel	3 451,52	5 802,23	3 500,14
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		2 292,23	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	131,00	150,00	129,00
75 - Autres produits de gestion courante	3 320,52	3 360,00	3 371,14
TOTAL	4 833,93	7 185,23	4 882,55

2. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses ont été des contrôles des installations électriques et les différentes charges (Taxe Foncière, TEOM, assurance, etc...). Ce budget n'a que très peu de marge de manœuvre entre les loyers et les charges et amortissements.

Chapitre	CA 2017	Budget 2018	CA 2018
Ordre	4 835,96	4 836,00	4 835,96
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 835,96	4 836,00	4 835,96
Réel	906,18	2 349,23	1 603,04
011 - Charges à caractère général	905,93	2 344,23	1 603,04
65 - Autres charges de gestion courante	0,25	5,00	
TOTAL	5 742,14	7 185,23	6 439,00

B. Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2017	Budget 2018	CA 2018
Ordre	4 835,96	4 836,00	4 835,96
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 835,96	4 836,00	4 835,96
Réel		1 509,50	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 509,50	
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées			
TOTAL	4 835,96	6 345,50	4 835,96

2. Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2017	Budget 2018	CA 2018
Ordre	1 382,41	1 383,00	1 382,41
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 382,41	1 383,00	1 382,41
Réel	2 524,56	4 962,50	4 370,47
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 524,56	3 285,00	3 024,56
21 - Immobilisations corporelles		1 677,50	1 345,91
TOTAL	3 906,97	6 345,50	5 752,88

Les seules dépenses ont été quelques grosses réparations et le remboursement du capital d'emprunt.

IV. NIVEAU D'ENDETTEMENT

Il reste un capital de 17 671,81 € (7,13 €/habitant) à rembourser au budget principal. Les remboursements annuels sont tout juste couverts par les amortissements.

Fait à Gièvres, le 9 avril 2019



Le Maire, Robert MOUGNE